



ASSOCIATION SPORTIVE DE MARCOUSSIS

Mairie de Marcoussis
91460 MARCOUSSIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

BILAN AU 30 JUIN 2020

ACTIF	Exercice 01/07/19 au 30/06/20			Exercice 2018/2019 Net
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :	1 075	1 075	0	0
Immobilisations corporelles :	53 591	44 250	9 341	4 765
Immobilisations financières (1) :			0	0
- Dépôts et cautionnements versés			0	0
TOTAL I	54 666	45 325	9 341	4 765
Actif circulant :				
Stocks et en cours :	1 492		1 492	708
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	0
Créances (2) :				
- Usagers et comptes rattachés.....	29 393	1 750	27 643	4 634
- Subventions à recevoir.....	90 874		90 874	31 502
- Produits à recevoir			0	0
- Autres créances.....			0	0
Valeurs mobilières de placement :			0	0
Disponibilités :			0	0
- Banques	76 120		76 120	60 769
- Livrets	86 416		86 416	136 820
- Caisses	2 315		2 315	2 415
Charges constatées d'avance (2) :	4 084		4 084	20 371
TOTAL II	290 694	1 750	288 944	257 219
TOTAL GENERAL (I + II)	345 360	47 075	298 285	261 984
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				

BILAN AU 30 JUIN 2020

PASSIF	Exercice au 30/06/2020	Exercice au 30/06/2019
Fonds propres :		
Fonds associatif sans droit de reprise :		
- Valeur du patrimoine intégré	70 493	70 493
- Apport sans droit de reprise	10 184	10 184
Fonds associatif avec droit de reprise à la dissolution :		
Ecart de réévaluation :		
Réserves :		
Fonds de réserve général :		
Report à nouveau :	33 149	9 567
Projets Associatifs	4 269	18 219
Résultat de l'exercice : (a)	43 795	23 583
Sous-total : Situation nette	161 890	132 045
Fonds associatif avec droit de reprise avant la dissolution :		
Subventions d'équipement :	15 664	12 164
Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat :	-11 394	-9 866
Provisions réglementées :		
TOTAL I	166 159	134 342
Provisions pour risques et charges :		
TOTAL II	0	0
Dettes (3) :		
Emprunts et dettes assimilées (3) :	0	0
Avances et acomptes reçus :		
Fournisseurs et comptes rattachés (3) :	17 711	12 248
Dettes fiscales et sociales (3) :	28 670	39 960
Autres (3) :	27 437	
Produits constatés d'avance	58 308	75 434
TOTAL III	132 125	127 642
TOTAL GENERAL (I + II + III)	298 285	261 984
(3) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an	73 818	52 208

(a) : Après affectations et reprises aux projets associatifs sur 2018/2019, mais
Avant affectations mais après reprises aux projets associatifs sur 2019/2020

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2020

PRODUITS	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
Produits courants non financiers :		
Reventes de Matériels	7 922	6 819
Prestations de services.....		
Produits annexes.....		
Sous- total A - Montant net du chiffre d'affaires	7 922	6 819
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	113 165	119 208
Reprises sur provisions (et amortissements), transfert de charges ..	0	0
Cotisations et adhésions.....	185 011	238 910
Dons	12 149	15 525
Produits de manifestations	35 227	31 806
Sous-total B	345 552	405 448
TOTAL I (A + B)	353 474	412 267
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	423	387
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change.....		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	423	387
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	281	971
Sur opérations de capital		
Quote part des subventions d'investissement virée au résultat	1 528	2 612
TOTAL IV	1 809	3 583
Reprise sur fonds dédiés :		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	355 706	416 237
Solde débiteur = perte	0	0
TOTAL GENERAL	355 706	416 237

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2020

CHARGES	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
Charges courantes non financières :		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	-784	249
Achats et entretiens de matériels	44 989	40 592
Charges externes.....	158 330	185 258
Impôts, taxes et versements assimilés	0	1
Salaires et traitements	90 522	116 748
Charges sociales	22 507	38 478
Dotations aux amortissements et aux provisions :	0	0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 670	5 354
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges	626	2 113
TOTAL I	325 860	388 793
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	0	0
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opération en capital	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
TOTAL IV	0	0
Impôts sur les sociétés (V)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V) .	325 860	388 793
Solde créditeur = Excédent	29 845	27 443
TOTAL GENERAL	355 706	416 237
Affectations aux projets associatifs	0	5 811
Reprises sur projets associatifs	13 950	1 950
Excédent après affectations et reprises sur projets associatifs	43 795	23 582

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2020**

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2020 présente un total de 298 284.71 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont le total des produits est de 355 705.58 euros, dégage un excédent de 43795.15 euros (AVANT affectations mais après reprises de l'année aux projets associatifs dont le montant au 30/06/2020 avant les nouvelles affectations est de 4 268.59 €). Le résultat de l'exercice avant affectations et reprises aux projets associatifs est de 29 845.15 €.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Projets associatifs : Une partie des projets associatifs décidés l'exercice précédent a été réalisée. Les coûts correspondants ont été réintégrés au résultat de l'exercice pour un montant de 13 950 €. Deux projets n'ont pas été réalisés. Ils figurent au passif sous la rubrique "Projets associatifs" pour un total de 4 268,59 €. Les nouvelles affectations à de nouveaux projets associatifs n'ont pas été intégrées dans la présentation de ces comptes, contrairement à l'an dernier.

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
DE L'EXERCICE AU 30 JUIN 2020**

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2020 présente un total de 298 284.71 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, dont le total des produits est de 355 705.58 euros, dégage un excédent de 43795.15 euros (AVANT affectations mais après reprises de l'année aux projets associatifs dont le montant au 30/06/2020 avant les nouvelles affectations est de 4 268.59 €). Le résultat de l'exercice avant affectations et reprises aux projets associatifs est de 29 845.15 €.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Projets associatifs : Une partie des projets associatifs décidés l'exercice précédent a été réalisée. Les coûts correspondants ont été réintégrés au résultat de l'exercice pour un montant de 13 950 €. Deux projets n'ont pas été réalisés. Ils figurent au passif sous la rubrique "Projets associatifs" pour un total de 4 268,59 €. Les nouvelles affectations à de nouveaux projets associatifs n'ont pas été intégrées dans la présentation de ces comptes, contrairement à l'an dernier.

Association Sportive de Marcoussis

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations sont les suivantes :

- les logiciels sont amortis en linéaire sur 12 mois
- les constructions sont amorties en linéaire sur 10 ans
- le matériel de bureau et les véhicules sont amortis en linéaire sur 4 ans
- le matériel léger est amorti en linéaire sur 4 à 5 ans

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Subventions

La méthode de comptabilisation des subventions est la suivante :

- Par mesure de simplification, les subventions de fonctionnement général attribuées sur l'année civile ont été comptabilisées en produits à hauteur de 50% (6 mois sur 12) dans l'année de leur attribution.
- Les subventions finançant des projets sont comptabilisées en produits sur l'exercice comptable au cours duquel ces projets ont été réalisés.
- Les subventions d'équipement ont été inscrites au passif et rapportées au compte de résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles ont financées.
-

Le tableau en page suivante indique par financeur le traitement comptable des subventions.

Association Sportive de Marcoussis

Produits et charges exceptionnels

Les produits et les charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les créances sont à moins d'un an :

- Usagers et comptes rattachés : 29 392.83 €
- Subventions à recevoir : 90 874.00 €

Les produits à recevoir correspondent à :

- Commune de Marcoussis : 81 000.00 €
- ANS 6 374.00 €
- Département 0.00 €
- Communes Linas-Ville du Bois-Monthléry 3 500.00 €
- Coupons Sport 80.00 €

Soit un total de : 90 954,00 €

Les dettes sont à :

	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
- Dettes financières :	0.00 €	0,00
- Dettes fiscales et sociales :	28 670.14 €	0,00
- Autres dettes :	45 147.84 €	0,00

Les charges à payer correspondent :

- Fournisseurs, FNP : 6 000,00 €
- Provisions sur Salaires, IDR et CP à payer : 18 330,40 €
- Charges sociales sur provisions à payer : 8 874,08 €
- Etat, charges à payer : 644.04 €

Soit un total de : 33 848,52 €

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 4 084.04 €.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 58 307.50 €

- Dont sur subventions : 58 307.50 €

Les effectifs sont composés :

- d'une salariée permanente à plein temps au niveau du comité directeur
- de 14 enseignants intervenant à temps partiel pour 6 sections

Association Sportive de Marcoussis

Les contributions volontaires :

- Les contributions en nature sont comptabilisées lorsqu'elles sont déterminées sous la forme de sponsoring.
- Heures de bénévoles : les moyens de suivi mis en place, n'ont pas permis de les estimer avec un degré de fiabilité suffisant. De nouvelles directives seront données pour améliorer ce suivi afin d'essayer de pouvoir les comptabiliser sur le prochain exercice.
- Les infrastructures sont mises à disposition gracieusement par la Mairie de Marcoussis.

Philippe Evexard
Expert - Comptable D.P.L.E
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles
Maître en droit privé
ASM

St-Germain, le 26 octobre 2020

ASM
Comité directeur
Stade de l'Etang neuf
1, rue des vieux gagnons
91460 MARCOUSSIS

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-après un compte-rendu succinct des éléments que j'ai notés au cours de l'exécution de ma mission censoriale.

I – Contrôle Interne

1) Je vous rappelle que le contrôle interne d'une entité (société comme association) a pour objectif de s'assurer que :

- les opérations enregistrées en comptabilité correspondent à des transactions réelles.
- la totalité des transactions réalisées par l'entité a donné lieu à enregistrement en comptabilité
- les enregistrements comptables sont portés dans les bons comptes.
- les méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs sont prudentes, avisées et adaptées tant à l'activité qu'aux structures de risques supportés par l'entité, et qu'elles sont communes à chacune des sections.
- les transactions, risques et évaluations ont été rattachés aux périodes au cours desquels ils sont nés.

2) Comme vous le savez, votre association comporte deux niveaux de décision :

- un premier niveau de responsabilité pour chaque section sportive ; c'est alors au bureau de la section qu'il appartient de veiller à ce que les objectifs de préservation du patrimoine associatif soient respectés et que des mesures de contrôle interne soient mises en place et appliquées

- un second niveau de responsabilité concerne le comité directeur qui doit également s'assurer de l'efficacité du contrôle interne mis en place.

3) Je vous rappelle qu'il appartient aux membres du comité directeur de s'assurer que des procédures de contrôle interne sont effectivement appliquées au niveau des sections.

4) Par ailleurs, je vous rappelle qu'il y a lieu de mettre en place dans chacune des sections des procédures visant à s'assurer de l'exhaustivité des recettes. A titre de tests des procédures appliquées, je me suis fait communiquer les états de suivis des recettes établis par les 18

sections. Toutes les sections vous ont communiqué des états. Les états remis par la section Rugby (34 285 Euros de cotisations) n'ont pu être exploités. Par ailleurs, trois sections (Basket Gymnastique et Tennis de table) présentent un écart de l'ordre de 400 €. Enfin, les écarts notés pour les autres sections ne sont pas significatifs.

5) Comme vous le savez, il y a lieu de veiller à ce que les pièces justificatives des opérations que l'ASM réalise doivent être libellées au nom de l'ASM et/ou au nom de la section concernée. En outre, il est préférable que des factures soient systématiquement réclamées et que l'accord de paiement soit porté sur chacune de ces pièces.

6) Enfin, je vous rappelle que la section savate a décidé sa dissolution lors de son assemblée réunie le 7 juin 2019.

II - Immobilisations

1) Je me suis assuré de la cohérence de la comptabilité avec les pièces justificatives produites et les investissements réalisés. A cet égard, les biens mis à votre disposition par la Mairie et pour lesquels une participation financière vous est réclamée ne constitue pas une immobilisation mais une charge. En effet, vous ne disposez pas de droit de propriété, mais de la simple mise à disposition temporaire du bien.

2) J'ai pu constater que les cumuls des amortissements figurant sur les plans d'amortissement correspondaient aux soldes des comptes correspondants.

3) Les taux d'amortissement pratiqués ne sont pas anormaux.

4) Il y a lieu de vous assurer que les sorties d'immobilisations sont dûment motivées. Cette motivation doit être appréciée par le Président de la section, et/ou son trésorier et doit être formalisée. Cette formalisation permettra ainsi de répondre à un éventuel contrôle ultérieur.

5) Les contrôles que j'ai réalisés sur cet exercice n'ont pas révélé d'immobilisations comptabilisées dans les charges de votre association.

III - Stocks

1) La section Gymnastique a inventorié un stock de textiles pour un montant de 1 492,22 €. J'ai vérifié la cohérence de ce montant avec les factures de l'exercice.

2) Je vous rappelle que la valeur d'inventaire des stocks doit correspondre au prix d'achat. Cependant, lorsque le prix de réalisation de ces stocks est inférieur à leur prix d'achat, c'est le montant du prix de réalisation, par simplification, qui est retenu.

IV - Autres Créances

1) Des créances figurent à l'actif pour un montant de 118 516,83 €. Ces créances concernent, pour l'essentiel, des subventions restant à percevoir pour un montant de 90 874,00 €. Figure également à ce poste une créance de la section savate concernant la vente du ring pour un

montant de 1 750,00 €, qui a été intégralement provisionné, les relances faites étant restées infructueuses. Enfin, figure également à ce poste des créances relatives aux aides concernant le chômage partiel et aux cotisations patronales (24 832,83 €).

2) Concernant les créances et dettes des sections avec le comité directeur, je me suis assuré de leur réciprocité.

3) Concernant l'année 2020, les subventions attribuées à votre association se sont élevées à 106 804,00 €. J'ai vérifié que ces subventions, augmentées du « reste à percevoir » au 30 juin 2019 pour 36 541,08 € avaient été effectivement encaissées et, qu'à la clôture de l'exercice 2019/2020, il restait à percevoir par le comité directeur 90 874,00 € de subvention et que le montant de subvention restant à reverser aux sections s'élevait à Néant.

4) J'ai vérifié que les subventions à recevoir de l'exercice précédent avaient effectivement été perçues sur l'exercice. La concordance le tableau récapitulatif « recettes/dépenses » avec la comptabilisation des produits sur l'exercice n'appelle pas de remarque particulière

6) Je me suis assuré de la correcte évaluation des charges du comité directeur et de leur imputation aux sections.

V – Charges constatées d'avance :

1) Le rattachement des charges à l'exercice n'appelle pas de remarque particulière.

VI - Trésorerie

1) J'ai vérifié l'apurement des sommes figurant dans les rapprochements bancaires.

2) J'ai pu obtenir copie des extraits de compte bancaire et des comptes sur livret de toutes les sections.

3) J'ai vérifié que les prisés de caisse étaient formalisés. Je vous rappelle par ailleurs, que la prise doit être effective et non résulter d'un report de la comptabilité, quand bien même la caisse serait à néant.

4) La réponse de la banque à la circularisation à laquelle j'ai procédé m'a permis de constater que, pour les sections Gym Form, Hand ball, et Rugby les signatures autorisées n'ont pas été mises à jour par la banque.

5) Concernant la section savate, il y aurait lieu que M. ZINSOU remplace M. BOUDJEMAI en qualité de signataire.

VII - Personnel

1) Le rapprochement entre le montant du livre de paye de la période et la comptabilité n'appelle pas de remarques particulières.

2) Les salaires et charges de juillet et août ont été, comme chaque année, rattachés à l'exercice.

VIII - Subventions

1) La méthode de rattachement à l'exercice des subventions de fonctionnement général n'a pas été modifiée par rapport à celle utilisée l'exercice précédent. Je vous rappelle que ces subventions sont rattachées à l'exercice pour 50% de leur montant dans l'année de leur attribution.

2) J'ai vérifié que les subventions d'équipements reçues par les sections se rattachaient aux matériels immobilisés sur l'exercice et qu'elles étaient rapportées au compte de résultat selon la durée d'amortissement des biens concernés.

IX - Compte de résultat

1) J'ai vérifié le rattachement des charges à l'exercice et par sondage de certains postes significatifs. Je n'ai pas de remarque particulière à formuler sur ce point.

2) Vous aviez décidé, l'exercice précédent, de présenter, outre le résultat de l'exercice, un résultat déterminé après déduction de projets associatifs. Je vous rappelle que cette présentation n'est pas conforme au plan comptable puisque le financement de projets associatifs résulte normalement d'une affectation du résultat net et ne peut, de ce fait, intervenir avant la clôture de l'exercice.

3) Au cours de l'exercice, les dépenses relatives à ces projets ont été comptabilisés en charge ; corrélativement, le montant du projet des sections Tir à l'arc et Yoga ont été reprises en produit ; ce qui est conforme au plan comptable et reflète le résultat économique de votre association.

X - Divers

1) Je vous rappelle que vous devez être en mesure de justifier la correcte utilisation des fonds que vous percevez, tant vis à vis de vos adhérents que vis-à-vis des autorités publiques qui vous financent. C'est ainsi qu'il est préférable de rémunérer « officiellement » les bénévoles à qui vous faites appel, par exemple dans le cadre de compétitions, que d'avoir recours à des bons cadeaux sans indication fiable des bénéficiaires. J'ai bien noté qu'aucun bon cadeau n'avait été distribué au cours de l'exercice.

2) Il y aura lieu de mettre en place un suivi fiable des heures passées par les bénévoles afin de les officialiser dans vos comptes annuels. Je suis, bien sûr à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

Je n'ai pas d'autre observation particulière à formuler.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

